

## Denise témoignage

Je suis abstinente depuis 34 ans . Le parcours de vie que je vais vous exposer maintenant est celui d'une maman qui a bu durant toute sa grossesse et dont la fille paie très cher cette faute depuis sa naissance.

Je ne me suis pas alcoolisée pendant très longtemps mais quand je l'ai fait , c'était important.

En Martinique où je suis partie pendant 2 ans , j'en étais arrivée à boire du rhum blanc à même la bouteille.

Lorsque je suis revenue en métropole je pensais que cela irait mieux , mais , hélas , j'étais devenue trop dépendante et tout à recommencé de plus belle.

Lorsque mon médecin m'a dit : « Vous êtes enceinte ? »

ma première question a été :

« L'alcool aura-t-il des conséquences sur la vie de mon enfant ? »

la réponse ayant été : « Non je ne pense pas ».

L'interruption volontaire de grossesse n'étant pas rentrée dans les mœurs , j'ai gardé mon enfant mais je n'ai pas arrêté de boire pour autant.

Ma fille est née à 6 mois et demi de grossesse, elle pesait 1 kg 400.

Elle a été placée en couveuse puis en chambre chaude.

Comme j'avais toujours mon problème d'alcool, on m'a enlevé mes 3 enfants . Maman ne voulant pas qu'ils soient placés en famille d'accueil , a accepté de s' occuper des 2 aînés , le bébé étant placé en pouponnière.

Pendant un an je suis allée voir ma fille mais je ne pouvais ni la toucher ni la prendre dans mes bras , je devais la regarder derrière une vitre.

Ayant arrêté de boire entre temps , car , séparée de mes enfants c'est ce qui pouvait m'arriver de pire (le déclic) , je récupère un an après ma fille .

Là , se pose un gros problème pour moi car ma fille ne me connaissait pas , elle avait peur de moi.

Il faudra attendre plusieurs mois avant qu'une vraie relation (que je considère normale) s'installe entre nous.

Un autre problème a suivi celui de la marche . A deux ans elle ne marchait pas encore, elle avait du mal à rester assise. Mon médecin me disait : « Elle est paresseuse voilà tout , ne vous inquiétez pas !!! ».

En fait elle n'a marché que vers trois ans.

Comme je travaillais (mon mari m'ayant quittée , me laissant seule face à tout cela) j'ai du trouver une nourrice qui acceptait de me la garder jusqu'à 6 ans. Il était impossible de l'envoyer à l'école, car elle avait des problèmes de mastication. Il fallait tout lui mouliner et le mélanger à ses biberons.

A six ans , elle rentre au cours préparatoire pour apprendre à lire . Là aussi cela a été très difficile . Elle a eu malgré tout de la chance, car cette année là il n'y avait que quinze élèves dans sa classe. L'enseignante a donc pu s'occuper un peu plus d'elle. Elle pouvait donc lire un peu en fin d'année.

Elle passe en CE1 où très vite elle est perdue.

Etant une petite fille instable (elle ne restait pas assise plus de cinq minutes ) elle perturbait les autres élèves. On l'a donc mise dans un coin et on ne s'est plus occupée d'elle. Il en sera de même en CE2.

A la fin de l'année scolaire , je suis allée voir le directeur de l'école pour demander qu'il fasse quelque chose, cette situation n'était plus possible.

J'ai donc rencontré une psychologue du centre médico infantile qui l'a dirigée dans une classe spécifique avec un éducateur spécialisé.

Ses études se sont achevées à 18 ans sans qu'elle n'ai rien appris..

A l'heure actuelle, elle a 36 ans, elle travaille et a un appartement ce qui lui **donne l'impression** d'être **indépendante**. Mais voilà, je suis obligée de l'assister dans toutes ses démarches administratives, faire ses courses, (sinon elle achèterait n'importe quoi) et gérer son budget.

Vous allez vous dire en lisant, cela c'est normal que je m'occupe d'elle puisque c'est de ma faute si elle est handicapée ainsi.. Oui c'est vrai, je ne fais que culpabiliser.

Il a fallu mettre en place certaines dispositions pour qu'elle puisse vivre ainsi quand je ne serai plus là.....

Personne ne parlait à cette époque du syndrome d'alcoolisation fœtale et personne n'a pu m'aider dans mes démarches.

Aujourd'hui lorsque j'interviens dans les écoles et que je parle à des jeunes filles je leur dit :

« surtout pas d'alcool de la conception de l'enfant jusqu'à la fin de l'allaitement.

**ZERO ALCOOL PENDANT LA GROSSESSE.**

Voilà ce dont je voulais parler.

Je suis une maman qui souffre et qui se sentira coupable jusqu'à la fin de sa vie , coupable de n'avoir pas pu donner à ma fille une vie normale.

Denise PENCREC'H

Finistère

